

# Procès verbal de la séance du mardi 06 septembre 2022

Président de séance : ANCIAN Bernard

Secrétaire de séance : VUAILLAT Abel

Présents : Monsieur Bernard ANCIAN, Monsieur Daniel BAILLY, Madame Vanessa BERNE, Monsieur Gérard BERTHET, Madame Coralie CHAPELAND, Madame Laetitia CHARPY, Madame Nathalie GALLET, Madame Nathalie GERBER, Monsieur Nicolas GUDIN, Madame Nelly MARÉCHAL, Monsieur André MARTINOD, Monsieur Stéphane MORGANTE, Monsieur Jean ROCHE, Monsieur Renaud TROCCON, Monsieur Abel VUAILLAT

Excusés : Monsieur Jean-Marc BERNE, Monsieur Tanguy PERRET

Absents : Monsieur Norbert CHAREYRON, Monsieur Bernard PERRET

Début de séance : 20h09

## Ordre du jour:

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> aout 2022
- Point sur les délégations du maire
- Portage de repas : modification des tarifs
- Tarif de location des salles communales pour les activités lucratives
- Demande de subvention : Association Dynamic Retord (feu d'artifice)

## Questions diverses :

- Changement de l'adresse mail de la commune : [mairie@hautvalromey.fr](mailto:mairie@hautvalromey.fr)
- Rapport annuel de l'entreprise Sodeval
- Rapport d'activité d'Alpha 3 A
- Service de livraison d'eau en cas de pénurie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et modalité de prise d'eau aux bornes incendie.
- Affouages : inscriptions avant le 15/09/22
- Demande d'achat d'une parcelle située aux Plans d'Hotonnes
- Camping de Songieu : résidents à l'année

Epreuves sportives et manifestations à venir :

- Championnat de France d'orientation 19-20-21 mai 2023
- Tournée des Ruflos le week end du 10 septembre 2022
- Bal des Ruflos au Petit Abergement le 17 septembre 2022
- Raid des villages de l'Ain le 25 septembre 2022 de 9h-18h25
- Biathlon U15 Plans d'Hotonnes les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2022

*Début de séance : point sur l'incendie de la décharge située en Cropon au Petit Abergement. Les pompiers ont dû se déplacer à nouveau et prendre de leur temps précieux pour contenir l'incendie.*

## Délibérations du conseil:

### **Délégations du Maire :**

-La Varlope : 1194€TTC (réfection fenêtres appartement Petit Abergement)

### **Portage de repas : modification des tarifs ( DE\_2022\_070\_1)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé une convention avec la MARPA de Brénod pour la fourniture de repas pour le scolaire et les seniors de la commune de Haut Valromey.

La MARPA facture ces repas à la commune. La collectivité a pris une délibération pour définir le mode de refacturation de ces repas aux bénéficiaires du portage de repas.

Monsieur le Maire précise que la MARPA a transmis à la commune la nouvelle grille tarifaire qui a été validée par le conseil d'administration. Le tarif des repas passe à 9,30 € TTC. Monsieur le Maire propose de refacturer ces repas au prix de 9.30 € TTC correspondant au prix unitaire du repas refacturé à la commune par la MARPA.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

**VALIDE** le prix du repas refacturé aux bénéficiaires du portage de repas à 9.30 € TTC

**PRECISE** que ce nouveau tarif sera applicable à compter du 01/09/2022

**PRECISE** qu'à compter de cette date le tarif de refacturation suivra automatiquement l'évolution de la grille tarifaire de la MARPA.

### **Tarif de location des salles communales pour la tenue d'activités lucratives régulières ( DE\_2022\_070\_2)**

Monsieur le Maire propose d'instaurer un tarif pour la mise à disposition de ces salles lorsque celles-ci sont utilisées pour des activités lucratives par une entreprise de la commune.

A cet effet, il propose de mettre en place un forfait mensuel de 50€ TTC.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**VALIDE** l'instauration d'un tarif de location des salles communales pour les entreprises de la commune proposant des activités lucratives régulières.

**VALIDE** les tarifs 50€TTC /mois

#### Questionnement des élus :

*Adapter le tarif en fonction des recettes de l'association ou de l'entreprise ?*

*Calculer le tarif en fonction des charges ?*

*Participation en fonction du nombre de participants ?*

*Distinction entre un privé, une association locale ou extérieure ?*

### **Demande de subventions : Dynamic Retord ( DE\_2022\_070\_3)**

Monsieur le Maire expose la demande de subvention effectuée par l'association Dynamic 'Retord pour le financement de la fête des Plans d'Hotonnes comportant un feu d'artifice.

Vu l'intérêt des activités proposées par cette association pour l'animation de notre territoire et notamment l'animation de la station des Plans d'Hotonnes, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de s'engager dans le financement de ce projet et de verser à l'association une subvention d'un montant de 750 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**-DECIDE D'ALLOUER** une subvention d'un montant de 750 € à l'association Dynamic 'Retord.

**-PRECISE QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

### **Questions diverses**

- Changement de l'adresse mail de la commune (suite à un piratage de l'ancienne adresse) : [mairie@hautvalromey.fr](mailto:mairie@hautvalromey.fr)
- Rapport annuel de l'entreprise Sodeval (consultable en mairie)
- Rapport d'activité d'Alpha 3 A (mis à disposition en mairie)
- Service de livraison d'eau en cas de pénurie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et modalité de prise d'eau aux bornes incendie.  
\*La CCBS ne reprendra pas le service de livraison d'eau en période d'été. La commune devra acheter l'eau et la refacturer aux administrés. Pour information, le tarif d'achat d'eau au SIEV est de 0.50 centimes /m3.  
*Remarque : est-il possible de mettre en place des bornes spécifiques pour ces prises d'eau afin de comptabiliser facilement les m3 ?*

Les administrés qui ont demandé de l'eau avaient pour la plupart des collecteurs mal entretenus ou avaient réalisé des travaux sur leur système de récupération d'eau.

\*A compter de janvier 2023, la compétence EAU ASS. sera reprise par la CCBS. L'eau prélevée aux bornes incendie devra être dissociée du rendement de la commune. Ce prélèvement sera facturé en fonction des nouveaux tarifs qui seront déterminés par la CCBS. Ce point sera abordé avec les agriculteurs concernés.

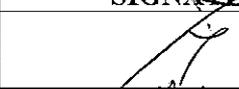
- Affouages inscriptions avant le 15/09/22 : les inscriptions sont en cours. Une relance sera effectuée sur la gazette
- Demande d'achat d'une parcelle située aux Plans d'Hotonnes 000B241 située aux Plans d'Hotonnes. Monsieur le Maire lit le courrier du demandeur Mme Florence CHARPY-VIDAL. Le conseil autorise M. le Maire à poursuivre la démarche. Une délibération sera prise au prochain conseil municipal.
- Autre demande émanant de M. Gilles VALLIN-PERRINO concernant un achat de terrain communal au Grand Abergement (surface de 160m<sup>2</sup>). Remarque, il sera nécessaire de vérifier s'il n'y a pas de conduites soumises à une servitude. Le notaire effectuera ces démarches de vérification.
- Camping de Songieu : résidents à l'année. Faut-il autoriser les résidents à l'année ? Des renseignements seront pris auprès des services de la Préfecture. Pourquoi ne pas fermer 1 mois le camping par an afin qu'il ne soit plus considéré comme camping ouvert à l'année ? Dans ce cas les résidents paieraient uniquement le garage mort ce qui ne résout en rien le souci. Le cadre étant agréable, il est important que l'aspect esthétique des lieux soit respecté et non compromis par des installations inesthétiques.
- MARPA : invitation à une journée porte ouverte « Partage et découverte le samedi 17/09/2022 à 11h.
- La troupe de théâtre Pierre d'Amyon recherche des salles afin de mettre en place des ateliers hebdomadaires. En contrepartie, la troupe produirait gratuitement des spectacles vivants sur le territoire communal.
- Un point a été effectué sur les différents contrats d'assurance. Une économie de 3500€ environ a été réalisée.
- Parcours d'orientation au-dessus du stade de biathlon ont été finalisés par la CCBS. Ils comportent notamment des panneaux présentant la flore et la faune locale.

Epreuves sportives et manifestations à venir :

- Championnat de France d'orientation 19-20-21 mai 2023.
- Tournée des brioches de l'association La Grappe des Ruflos le week-end du 10 septembre 2022 (Petit et Grand Abergement)
- Bal de la Grappe des Ruflos au Petit Abergement le 17 septembre 2022
- Raid des villages de l'Ain le 25 septembre 2022 de 9h-18h25 (course orientation/ cyclisme /biathlon)
- Biathlon U15 Plans d'Hotonnes les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2022
- Une réunion à destination des élus est prévue le 07/09/2022 en la salle des fêtes du Grand Abergement au sujet du changement de gouvernance du Syndicat Mixte. Un GIP regroupera plusieurs sites du secteur.
- Un conseiller fait remonter une demande d'une administrée qui souhaite récupérer les déchets verts afin de faire du compost.
- -Prochain conseil municipal le 04/10/2022

Fin de séance : 21h20.

## Approbation du procès-verbal

NOM	FONCTION	SIGNATURE
ANCIAN Bernard	Maire	
VUAILLAT Abel	Secrétaire de séance	